



Article 51, le gouvernement veut-il bloquer le renouveau des centres de santé ?

On pensait que l'heure était à l'action

Avec MaSanté 2022, le gouvernement avait lancé 10 chantiers de rénovation de notre système de santé. Retrouvant un certain nombre de leurs propositions, les médecins de centres de santé saluaient un volontarisme qui succédait à plusieurs décennies de politiques pusillanimes voire nocives.

C'était quoi les chantiers gouvernementaux MaSanté 2022 ?

- Doubler le nombre de centres de santé pour attirer les médecins là où on a besoin d'eux, dans un cadre salarié, afin de travailler en équipe avec des assistants médicaux et des infirmières. Dans les territoires, les bonnes ressources, les bonnes compétences, au bon endroit.
- Fluidifier les parcours des patients entre la ville et l'hôpital en faisant entrer le médecin traitant à l'hôpital. C'étaient les jeunes généralistes à temps partagé, 200 des 400 postes de médecins salariés Macron. Préparer les hospitalisations, organiser la sortie, éviter au patient d'y retourner.
- S'attaquer aux gaspillages et améliorer la pertinence des soins. En finir avec les tarifications toxiques, le paiement à l'acte en ville, la T2A à l'hôpital.

A la clé, un nouveau modèle économique pour les centres de santé, agile et efficace, léger pour les finances publiques des départements et des communes.

Mais au moment de passer à l'action et de soutenir les forces vives des centres de santé, la main du gouvernement tremble !

- Les centres de santé veulent remplacer le paiement à l'acte par des forfaits en incluant tous les soins courants pour mieux prendre en charge les maladies chroniques avec l'expérimentation nationale PEPS de paiement en équipe ? Seulement pour le généraliste et l'infirmière en ont décidé le Ministère et la CNAM. Les médicaments, la biologie, les soins dentaires, on verra peut-être plus tard.
- Et voilà qu'on apprend que le groupement Epidaure CDS de 10 centres de santé d'Ile-de-France (Nanterre, Gennevilliers, Malakoff, La Courneuve, Champigny, Paris) serait exclu du paiement complémentaire récompensant la qualité des soins (expérimentation nationale IPEP) selon un arrêté ministériel en préparation.

Pour l'Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé, les choses sont claires

- Non à l'exclusion des centres de santé hors d'IPEP
- Oui à l'égalité de traitement des Centres de santé avec les autres structures
- Oui au nouveau modèle économique pour les soins de ville et les centres de santé dans les territoires, fluide avec l'hôpital
- **Oui aux chantiers de la refondation de notre système de santé**

25 novembre 2019

Contact presse: Eric May, Président, 06 81 93 86 14